



# Approvisionnement en énergie renouvelable dans mon entreprise

Workshop



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



**LUXINNOVATION**  
#MakingInnovationHappen

[klimapaktfirbetriber.lu](https://klimapaktfirbetriber.lu)

# Programme

---

- Approche d'un approvisionnement énergétique durable et régional
- Production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques
- Les options de consommation
  - Partage d'électricité
  - Communautés énergétiques
  - Batterie solaire
- Présentation programmes d'aides financières
  - Aides d'État pour la protection de l'environnement
  - Aide temporaire à impact environnemental



# Approche d'un approvisionnement énergétique durable et régional dans sa propre entreprise

**André Degraux**  
Klima-Agence



# Approche pour la mise en œuvre

---

## Analyse

- Une analyse approfondie de la situation actuelle permet de mieux **comprendre** les besoins

## Solutions

- **Comparer** et **optimiser** différentes solutions

## Monitoring

- Suivre la consommation d'énergie à l'aide d'une solution appropriée (Ex. <https://leneda.eu/fr/>)



# Analyse de l'approvisionnement en énergie

---

## Vérifiez vos contrats d'énergie

- Déterminer les données clés, l'origine et la certification de l'énergie

## Analysez les particularités de votre consommation d'énergie

- Déterminer le profil de consommation (Système interne, myCREOS, LENEDA)
- Clarifier les questions fondamentales (pics de consommation, charge de base)

## Analyse du potentiel de production d'énergies renouvelables

- Cadastre solaire, etc.

## Planification de l'évolution des besoins énergétiques de l'entreprise

- Besoins électriques à long terme, électrification des véhicules, modernisation technique



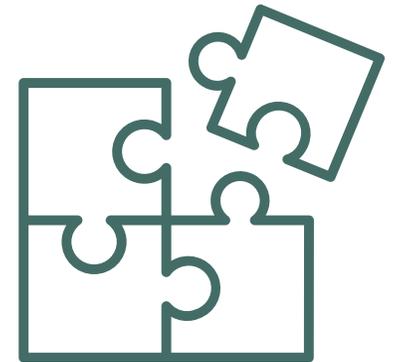
# Solutions spécifiques pour l'alimentation électrique

## Contrat d'approvisionnement en électricité renouvelable

- Contrat d'approvisionnement classique en électricité renouvelable (incluant éventuellement de l'électricité produite localement)

## Intégration de la production d'énergie propre

- Réalisation de projets pour sa propre production d'énergie (Ex. Photovoltaïque)
- Couverture partielle de ses propres besoins
- Vente de l'électricité excédentaire via un contrat d'approvisionnement
- Alternative : commercialisation locale ou régionale de l'électricité excédentaire (communauté énergétique)



# Solutions spécifiques pour l'alimentation électrique

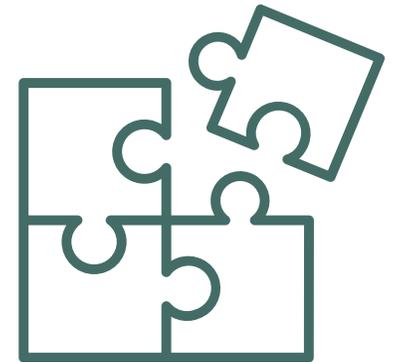
## Contrats d'approvisionnement en électricité à long terme

- Achat d'une quantité déterminée d'électricité, à un prix fixé, sur une période définie
- Variante la plus courante : « Onsite-PPA », l'électricité est directement fournie par le producteur (investisseur) au consommateur, avec une production sur le site du consommateur

### **i** Informations supplémentaires:

Site Klima-Agence > Entreprises > Produire et partager de l'électricité > Approvisionnement en électricité

[Approvisionnement en électricité pour les entreprises](#)





# Production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques

**André Degraux**  
Klima-Agence



# Approche pour la mise en œuvre de projets photovoltaïques

---

## Estimation du potentiel

- Analyse du site d'implantation et du potentiel solaire

## Identification de la solution

- Prise en compte le profil de consommation
- Planification globale de l'installation (en fonction de l'ampleur du projet, en collaboration avec un artisan qualifié ou un bureau d'études)
- Vérification de la faisabilité technique de l'installation photovoltaïque
  - Statique, capacité du raccordement électrique, etc.
- Demander plusieurs offres

# Démarche pour la mise en œuvre de projets photovoltaïques

---

## **Demande de subventions**

- Klimabonus (PV < 30kWp)
- Tarif garanti < 200 kWp
- Autres programmes d'aides financières

# Démarche pour la mise en œuvre de projets photovoltaïques

---

## Autorisation dépendent de différents facteurs

- Puissance électrique de l'installation
- Transformateur
- Zones selon le plan d'aménagement, zones de protection de la nature

## Exemple d'autorisation

- Autorisation protection de la nature, autorisation d'exploitation, autorisation de construire

### **(i) Informations supplémentaires du « Manuel des procédures »**

Site Klima-Agence > Entreprises > Produire et partager de l'électricité > Manuel des procédures d'autorisation de projets d'énergies renouvelables

[Manuel des procédures d'autorisation de projets d'énergies renouvelables | Klima-Agence](#)

# Manuel des procédures

## 1.2 Les projets étudiés

Energies	Production		Stockage
<b>Electrique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Photovoltaïque</a></li> <li>• <a href="#">Eolien</a></li> <li>• <a href="#">Hydroélectrique</a></li> </ul>	<a href="#">Cogénération de biomasse et déchets</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Stockage d'énergie électrique</a></li> </ul>
<b>Thermique (&amp; frigorifique)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Pompes à chaleur</a></li> <li>• <a href="#">Géothermie</a></li> <li>• <a href="#">Solaire thermique</a></li> <li>• <a href="#">Combustion de biomasse et de déchets</a></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Géothermie</a></li> </ul>
<b>Moléculaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Biométhanisation</a></li> <li>• <a href="#">Hydrogène renouvelable</a></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Stockage de gaz</a></li> </ul>

### 2.1.5 PUISSANCE ELECTRIQUE SUPERIEURE OU EGALE A 150 kWc ET INFERIEURE A 250°kWc

Législation	Applicabilité procédures	Procédure
<a href="#">Commodo</a>	Non (vide juridique) <a href="#">Voir remarque</a>	/
<a href="#">EIE</a>	Non	/
<a href="#">Protection de la nature</a>	Si projet situé en zone verte Si destruction d'habitats ou de biotopes Si impact sur zone Natura 2000	<a href="#">Lien</a>
<a href="#">Eau</a>	A vérifier, en particulier si projet situé en zone de protection ou en zone inondable. <a href="#">Voir remarque</a>	<a href="#">Lien</a>
<a href="#">SEVESO</a>	Non	/
<a href="#">Emissions industrielles</a>	Non	/
<a href="#">Autorisation de construire</a>	Oui /à vérifier dans le RBVS de la commune concernée. <a href="#">Voir remarque</a>	<a href="#">Lien</a>
<a href="#">Permission de voirie</a>	A vérifier en fonction de la localisation (distance par rapport aux chemins repris et routes nationales)	<a href="#">Lien</a>
<a href="#">Patrimoine culturel</a>	A vérifier en fonction de la localisation (secteur protégé, immeuble classé, zone d'observation archéologique)	<a href="#">Lien</a>
<a href="#">Déchets</a>	Non	/
<a href="#">SNSFP</a>	Si projet relève d'une institution étatique ou communale	<a href="#">Lien</a>
<a href="#">Raccordements</a>	Oui	<a href="#">Lien</a>

# Autoconsommation et Partage de l'électricité



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



**LUXINNOVATION**  
#MakingInnovationHappen

[klimapaktfirbetriber.lu](https://klimapaktfirbetriber.lu)

# Autoconsommation et partage d'électricité – Cas de figure



Autoconsommation individuelle	Autoconsommation collective	Communauté énergétique
Producteur et consommateur identiques	Partage de l'électricité produite entre plusieurs consommateurs	
Un bâtiment, Un consommateur Une installation de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs consommateurs sur un site</li> <li>• Max 3 utilisateurs si &lt; 100m</li> <li>• Un utilisateur sur plusieurs sites</li> </ul>	Plusieurs sites, consommateurs, producteurs  Rayons d'action élargis  Synergies pour approvisionnement durable commun

# Autoconsommation et partage d'électricité

Type/ Niveau	Constellation	Étendue	Entité juridique?	Taxes			Autres remarques
				Réseau	Electricité*	MdC	
ACI	Un utilisateur sur un site	Site	-	-	-	-	Seulement BT Un seul GRD
ACR	Plusieurs utilisateurs sur un site	Site	-	-			
APS	Un utilisateur sur plusieurs sites	< 100 m		-			
APS	Un utilisateur sur plusieurs sites	> 100 m		<input checked="" type="checkbox"/>			
AC1	Max. 3 utilisateurs sur plusieurs sites	< 100 m		-			
CEL	Locale	< 300 m	<input checked="" type="checkbox"/>	-			
CER/CEN	Nationale	> 300 m		<input checked="" type="checkbox"/>			

\*: Valable pour installations < 100 kW ou < 1 GWh autoconsommée

TUR: Taxe d'utilisation du réseau | Taxe: Taxe d'électricité | MdC: Contribution au mécanisme de compensation

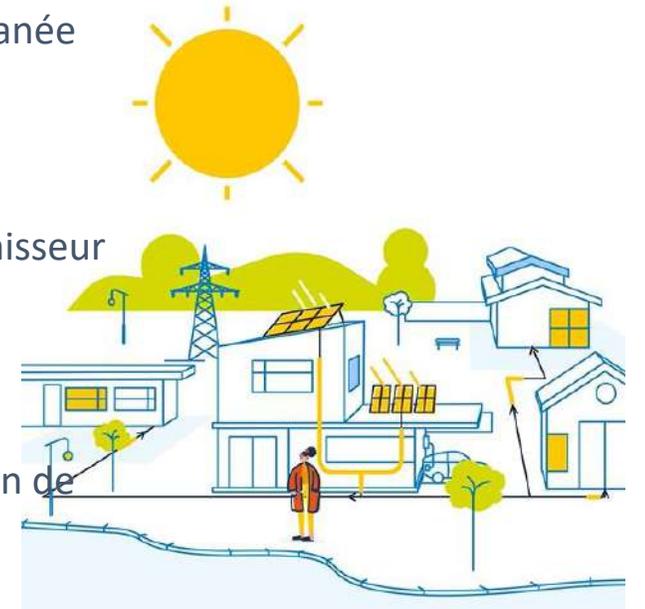
# Autoconsommation individuelle et partage d'électricité

## Éléments communs pour toutes les solutions

- L'autoconsommation et le partage fonctionnent toujours de manière simultanée (sauf dans le cas d'utilisation d'une batterie)
- Aucune adaptation des installations électriques n'est nécessaire
- Conclusion d'un contrat de rachat de l'électricité excédentaire avec un fournisseur (sauf dans le cas d'un tarif garanti)

## Éléments communs pour les groupes de partage

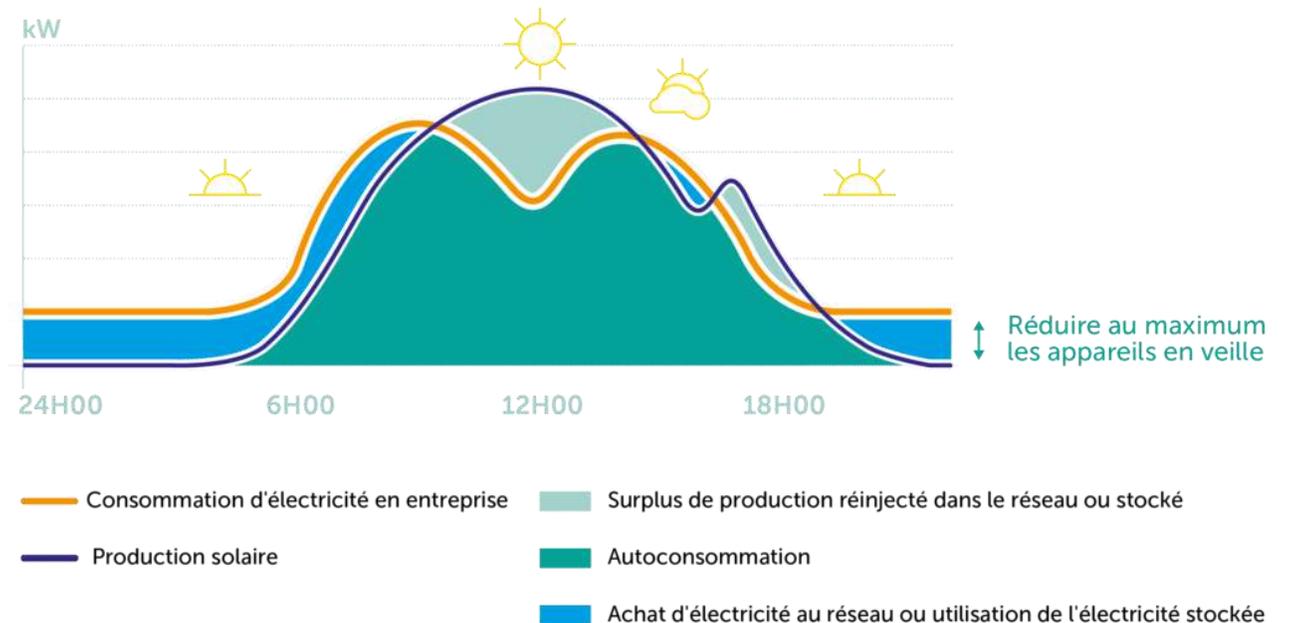
- Volonté de formation d'un groupe de partage (avec un moins une installation de production)
- Définition d'un modèle de répartition et du prix de l'électricité partagée
- Signature d'une convention entre les membre du groupe de partage (e.a. prix de l'électricité partagée) (documents-types chez Klima-Agence)
- Conclusion d'une convention avec le gestionnaire de réseau
- Bilan de l'électricité partagée sur LENEDA



# Cas de l'autoconsommation individuelle

## Mise en oeuvre

- Simple demande auprès du gestionnaire de réseau électrique (p.ex. via mycreos)
- Prise en compte de l'autoconsommation sur la facturation d'électricité
- Optimisation du taux d'autoconsommation par une gestion efficace des consommateurs (Demand Side Management)



# Cas de l'autoconsommation individuelle

## Exemple de calcul (hypothèses de prix)

Prix de l'électricité (frais de réseau et taxes inclus)	23 ct/kWh
Rémunération par tarif variable*	5 ct/kWh
<b>Gain par autoconsommation</b> (sans prise en compte de l'investissement)	<b>18 ct/kWh</b>

\*: pas de tarif d'injection garanti (dépendant du modèle d'aide choisi resp. de la taille de l'installation)



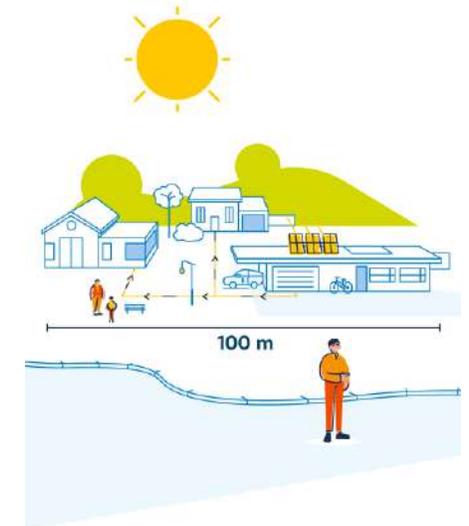
# Cas de l'autoconsommation collective

## Cas d'utilisation

- Plusieurs utilisateurs de réseau sur un site / un bâtiment / derrière un raccordement
- Entre bâtiments avoisinants, endéans une distance de 100 m
- Utilisateurs sur plusieurs sites

## Mise en oeuvre

- Création d'un groupe de partage, puis comme décrit plus haut
- Contrat-modèle pour la convention de répartition entre les membres du groupe de partage (e.a. prix de l'électricité partagée, protection des données) :  
<https://www.klima-agence.lu/fr/autoconsommation-collective>



# Cas de l'autoconsommation collective

## Exemple de calcul d'une PME

- Consommation continue de 200.000 kWh/an
- Approvisionnement par le photovoltaïque à hauteur de 15% (30.000 kWh/an)
- Avantage financier de l'électricité partagée: 9 ct/kWh

**Gain producteur** 2.700 €/an

**Économie consommateur** 2.700 €/an



# Cas de la communauté énergétique

## Cas d'utilisation

- Communauté énergétique locale (endéans une distance de 300m)
- Communauté énergétique nationale (distance > 300m, MT possible)
- Tous les acteurs (sauf non-PME) peuvent participer

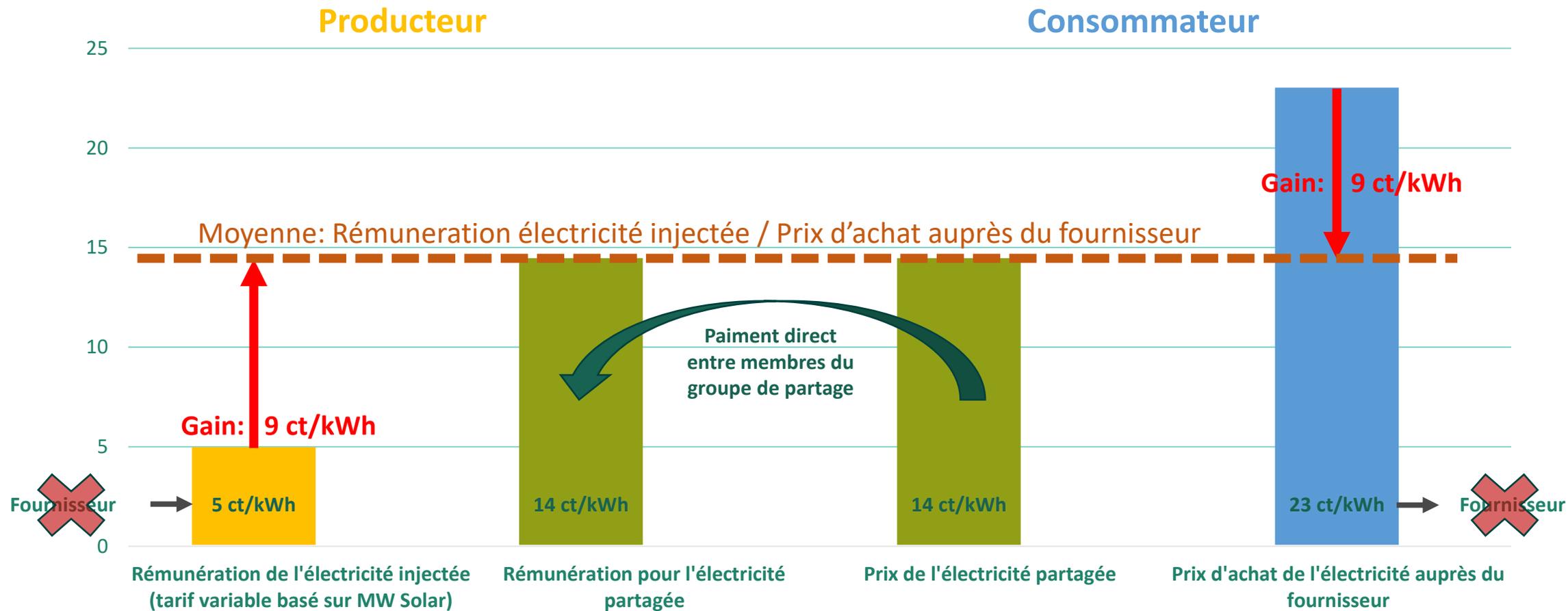
## Mise en oeuvre

- Création d'une société (personne morale)  
Statuts modèles: <https://www.klima-agence.lu/fr/communaute-energetique>
- Formation d'un groupe de partage, puis comme décrit plus haut
- Notification à l'institut de régulation ILR
- Contrat-modèle pour la convention de répartition entre les membres du groupe de partage (e.a. prix de l'électricité partagée, protection des données) : <https://www.klima-agence.lu/fr/communaute-energetique>



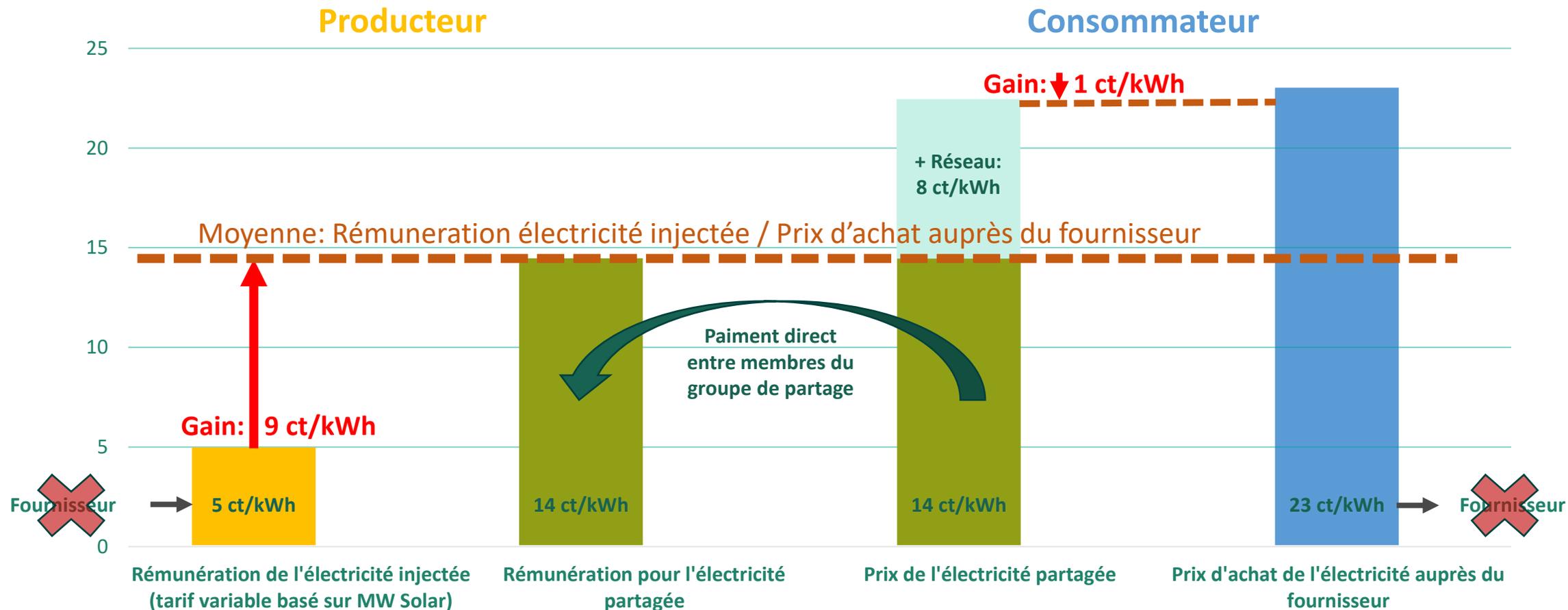
# Prix de l'électricité partagée

## Exemple de calcul < 300 m



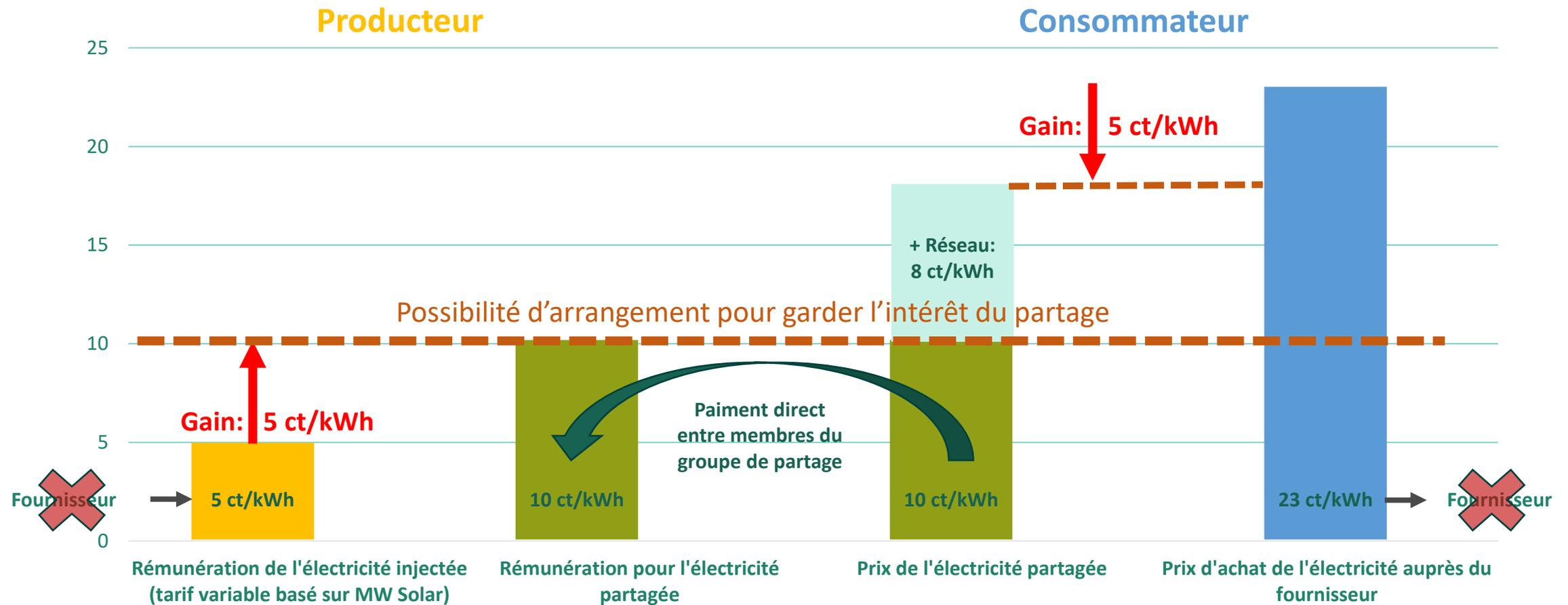
# Prix de l'électricité partagée

## Exemple de calcul > 300 m



# Prix de l'électricité partagée

## Exemple de calcul > 300 m



# Partage d'électricité – quoi d'autre à respecter?

## Définition de la clé de répartition

- L'électricité peut être allouée de manière „**prioritaire**“, „**au pourcentage**“ ou „**au prorata**“
- Les modèles de répartition peuvent être **combinés**
- Des modèles de partage plus **complexes** sont possibles, mais plus de bilan énergétique du gestionnaire de réseau dans ce cas
- Dans le cas de **plusieurs installations de production**, une répartition est à définir (quelle installation fournit dans le cas de surproduction?)

## Autres aspects

- La **participation** au partage est **volontaire**
- Une communauté énergétique peut comprendre plusieurs groupes de partage
- **Un raccordement** peut être attribué à **plusieurs groupes de partage** (p.ex. ACI -> ACR -> CEL)

# Batterie solaire – Aspects de mise en oeuvre

---

## Stockage de l'électricité produite par l'installation solaire qui n'a pas été autoconsommée ou injectée dans le réseau

- **Décalage** de l'autoconsommation
- **Augmentation** du taux d'autoconsommation
- Alternativement: l'électricité produite n'est pas perdue -> **injection réseau / partage**

## Dimensionnement de la batterie

- Batterie: **aucun kWh** de renouvelable en plus, aucune économie d'énergie
- Consommation importante de **ressources**
- Coûts d'**investissement** non négligeable
- Autoconsommation en entreprise en général pendant la période de production d'énergie renouvelable
- **Dimensionnement** optimal de la capacité à surveiller

# Batterie solaire – Aspects pratiques

---

## Dimensionnement de la batterie

- Adaptation aux quantités d'énergie disponibles non autoconsommées
- Adaptation à la consommation incombant pendant les périodes non ensoleillées
- Importance de la gestion de la batterie
- Exemples d'utilisation: load management, peak-shaving, augmentation AC

## Technologie de la batterie

- En général accumulateurs LFP (stabilité thermique et courants adaptés)
- Ressources moins problématiques (cobalt) mais quand-même importantes
- Onduleur hybride: attention aux fonctionnalités

## Coût de la batterie

- Coûts système: entre 300 – 900 € / kWh
- Aides Klimabonus: possible en combinaison d'une nouvelle installation PV

# Batterie solaire – exemple de calcul 1

## Dimensionnement optimal, existence de surproduction PV, calcul "basique"

Invest système batterie 200 kWh	65.000 €
Coûts d'installation	5.000 €

**Invest total (350 €/kWh) 70.000 €**

Utilisation intégrale de la capacité de la batterie (journalier)

Rendement annuel (200 jours x 200 kWh x 0,23 €/kWh) 9.200 €

Pertes de rachat électricité par fournisseur (0,05 €/kWh) - 2.000 €

**Revenu annuel 7.200 €**

**Durée d'amortisation ~ 10 ans**

# Batterie solaire – exemple de calcul 2

---

## Dimensionnement non optimal, calcul "basique"

Invest système batterie 200 kWh	65.000 €
Coûts d'installation	5.000 €

---

**Invest total (350 €/kWh) 70.000 €**

Utilisation partielle (75%) de la capacité de la batterie (journalier)

Rendement annuel (200 jours x 150 kWh x 0,23 €/kWh) 6.900 €

Pertes de rachat électricité par fournisseur (0,05 €/kWh) - 1.500 €

---

**Revenu annuel 5.400 €**

**Durée d'amortisation ~ 13 ans**

# Batterie solaire – Conclusions

---

**Plus-value pour une autoconsommation consciente**

**Élément important dans la transition énergétique**

**Bien évaluer les alternatives**

**Dimensionnement raisonné en fonction des besoins et des possibilités**

**Aides à l'investissement**

# LENEDA – Assistance au partage d'électricité

**Leneda** [Tableau de bord](#) [Groupes de partage](#) [Accès](#) FR

### Groupes de partage

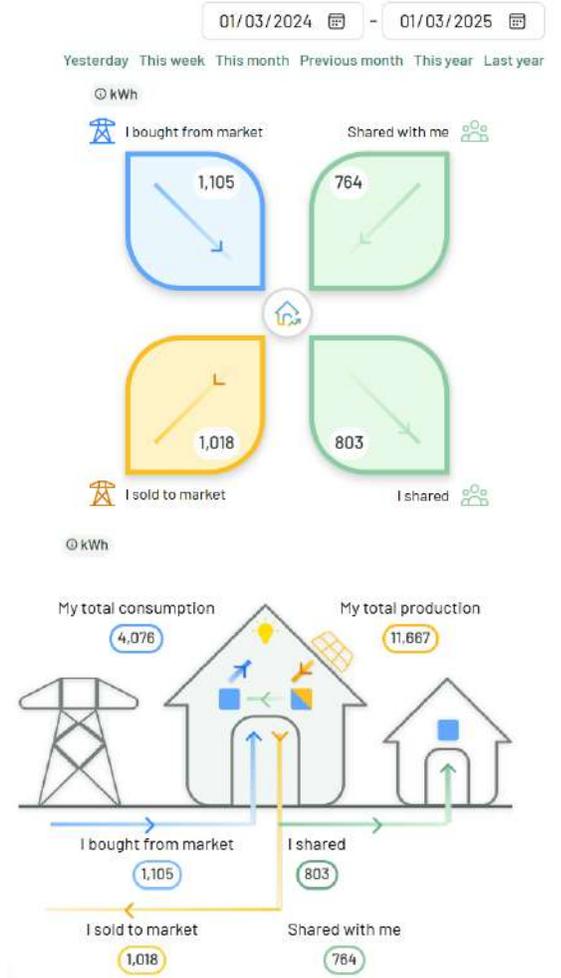
Pourcentage	<b>Au prorata</b>
Energie mesurée pour période indiquée	<b>0 kWh</b> consommé
Partagé pendant	<b>60,51 kWh</b> Du groupe de partage

**Consommation** [Exporter](#)

Pourcentage	<b>Au prorata</b>
Energie mesurée pour période indiquée	<b>0 kWh</b> consommé
Partagé pendant	<b>86,46 kWh</b> Du groupe de partage

**Production** [Exporter](#)

Pourcentage	<b>Au prorata</b>
Energie mesurée pour période indiquée	<b>0 kWh</b> produit
Partagé pendant	<b>357,34 kWh</b>



[www.klima-agence.lu](http://www.klima-agence.lu)



**Gilbert Théato**  
Chef de projets  
Dép. Stratégie



**Samuel Gillessen**  
Responsable  
Dép. Entreprises



**André Degraux**  
Project Manager  
Dép. Entreprises





# KLIMAPAKT FIR BETRIBER

Approvisionnement en énergie renouvelable dans mon entreprise

03/04/2025

# Loi du 15 Décembre 2017

relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement

**10 aides distinctes en fonction des mesures environnementales envisagées par l'entreprise :**

- **Dépassement des normes** communautaires / augmentation du niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art.4)
- Adaptation anticipée aux futures normes de l'Union (art. 5)
- **Efficacité énergétique** (art. 6)
- Efficacité énergétique des bâtiments (art. 7)\*;
- Cogénération à haut rendement (art. 8);
- **Énergie produite à partir de sources renouvelables** (art. 9);
- Assainissement des sites contaminés (art. 10);
- Réseaux (urbains) de chaleur et de froid efficaces (art. 11);
- Recyclage et réemploi des déchets (Art. 12);
- Infrastructures énergétiques (art. 13);
- **Étude environnementale** (art. 14)

*\* L'article 7 entrera en vigueur une fois un règlement grand-ducal voté sur la mise en œuvre pratique du fonds pour la promotion de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, nécessaire au cofinancement des projets soumis.*

# 4 aides principales

Taux d'aide maximum sur coûts admissibles



	PETITE ENTREPRISE	MOYENNE ENTREPRISE	GRANDE ENTREPRISE
 Fit 4 Sustainability et études environnementales (Art. 14)	70%	60%	50%
 Dépassement des normes (Art. 4)	60%	50%	40%
 Efficacité énergétique (Art. 6)	50%	40%	30%
 Production d'énergie renouvelable (Art. 9)	65%	55%	45%

- Le taux d'aide varie en fonction de la **taille de l'entreprise** (petite, moyenne ou grande), mais aussi en fonction du **retour sur investissement** de la mesure soutenue (démonstration de l'effet incitatif de l'aide).
- En moyenne, **le taux d'aide effectif est d'environ 20%** des coûts éligibles.

# Cas pratique : référence contrefactuelle



Société B

Activité : ferronnerie artisanale

Taille: petite



## Efficacité énergétique (Art. 6)

**Situation actuelle :** l'entreprise utilise un four à gaz sur mesure pour chauffer le métal. **Le four est mal isolé**, nombreuses fuites de chaleur.

**Projet :** remplacement de **l'isolant actuel** par des **réfractaires** plus coûteux mais avec un meilleur facteur d'isolation et une plus longue durée de vie.

### IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Economie de

**18 000 M<sup>3</sup> de GAZ/ AN**

Eq. 43,5 T CO<sub>2</sub>

### IMPACT ECONOMIQUE

Economies annuelles sur le

**COÛT DU GAZ**

≈ 12 600 €/an, pour un coût du gaz de 0,70€/m<sup>3</sup>

### COÛTS

COÛT TOTAL DU PROJET

**€175,000**

dont €25,000 pour enlever l'isolant actuel

COÛTS ELIGIBLES

**€150,000**

Coûts d'enlèvement non-éligibles

REFERENCE  
CONTREFACTUELLE

**€110,000**

Rénovation par isolant standard

COÛTS ADMISSIBLES

**€40,000**

### CALCUL DE L'AIDE

TAUX D'AIDE MAXIMUM

**50%**

Petite entreprise, aide aux mesures d'efficacité énergétique, Art.6

TAUX D'AIDE APPLIQUÉ

**50%**

Taux max. appliqué par le ministère en raison du profil de RoI et en proportionnalité avec des aides et projets comparables

MONTANT D'AIDE OCTROYÉ

**€20,000**

Soit un taux d'aide effectif de :

**50%** des coûts admissibles

**11%** du coût total du projet

# Photovoltaïque

## Appels d'offres

### Aide à l'investissement

- Subside 
- Plus favorable si autoconsommation
- Eligibles : aux personnes morales (SA, SARL, coopératives)

### Aide au fonctionnement

- Contrat de prime de marché – 15 ans 
- Pour injection dans le réseau
- Eligibles : aux personnes physiques ou personnes morales

### Critères communs :

- Appel d'offres concurrentiel
- Plusieurs lots disponibles
-  des projets : € de subside par puissance installée (kWc), €/MWh d'électricité injectée
- Enveloppe budgétaire limitée
- 2025: les deux appels d'offres doivent démarrer en même temps (**avant la période estivale**)

## Bottom-up

### Aide au fonctionnement

#### Tarif d'injection

- Tarifs d'injection garantis – 15 ans
-  avec le gestionnaire de réseau
- Puissance < 400kW

#### Primes de marchés

- Prime de marché garantie – 15 ans
-  avec le gestionnaire de réseau
- Puissance > 400kW

# Futur appel d'offres : électrification de l'industrie

relatif au projet de loi en faveur de la transition vers une économie à zéro émission nette

## Décarboner l'industrie manufacturière luxembourgeoise grâce à l'électrification

- Date d'ouverture de l'appel : Selon la promulgation de la loi
  - Après l'été, ouvert pendant une courte période
- Entreprises ciblées :
  - entreprises manufacturières relevant de la section C des codes NACE (C10-C33)



### Objectif : Réduction d'émissions GES

- ↓ 40% CO2 eq des émissions directes
  - Par rapport à une période de référence de 5 ans
  - Vérification annuelle sur 10 ans
- Prévoit une **aide à l'investissement** + une **aide au fonctionnement** sur 10 ans
- Intéressé(e) ? Complétez [l'enquête](#) avant le 30/04/2025 et envoyez l'Excel à : [fae@eco.etat.lu](mailto:fae@eco.etat.lu)

### Procédure d'octroi

- Appel d'offres concurrentiel
- Critères de classement :  $\frac{\text{Montant total de l'aide sur la période d'octroi en €}}{\text{Réduction totale des GES sur 10 ans en tCO2eq}}$
- Octroi avant fin 2025

**Merci!**



**LUXINNOVATION**

#MakingInnovationHappen

5, avenue des Hauts-Fourneaux  
L-4362 Esch-sur-Alzette

National Funding

Click [here](#) to contact us

# Workshop: Approvisionnement en énergie renouvelable dans mon entreprise.

**Aide temporaire à impact environnemental**

HOUSE OF ———

**SUSTAINABILITY**

powered by the Luxembourg Chamber of Commerce

**Luxembourg, 3. avril 2025**

# Aide temporaire à impact environnemental

## Disponible jusqu'au 30 Juin 2025

### Aide temporaire à impact environnemental

08/2023 – 06/2025

Projets éligibles



efficacité  
énergétique



production d'énergie renouvelable  
**installations PV (<60 kWc) en  
autoconsommation**



diminution  
consommation d'eau



recyclage et réemploi  
de déchets

Entreprises éligibles

Entreprises avec une **autorisation d'établissement** du ministère de l'Economie  
Entreprises qui investissent en tant que **propriétaire et exploitant de leur bâtiment**

Montant de l'aide

Max **100.000 €** par groupe  
Intensité: **70%** petites entreprises | **60%** moyennes entreprises | **50%** grandes entreprises

Conditions  
d'investissement

Investissement actifs corporels: >7.500€  
L'impact environnemental du projet doit être **certifié par un expert agréé**

Réalisation

Prestataire au choix de l'entreprise

Accompagnement &  
démarche

Chambre de Commerce: M: [sustainability@cc.lu](mailto:sustainability@cc.lu) T: (+352) 42 39 39 – 450  
Chambre des Métiers: M: [ehandwierk@cdm.lu](mailto:ehandwierk@cdm.lu) T: (+352) 42 67 67 – 306

# Navigateur aides financières durables

[www.sustainability.lu](http://www.sustainability.lu)

## AIDES FINANCIÈRES

Découvrez ici les aides financières accessibles pour financer vos projets d'investissement durables.

Je choisis les thématiques pour lesquels je cherche des aides financières :

TOUTES LES AIDES

Énergies renouvelables

Gestion des déchets & Économie circulaire

Mobilité

Réduire ma consommation d'eau

Réduire ma consommation énergétique

Réduire mon empreinte carbone

Social et Inclusivité

Sustainability Conseils

Je sélectionne la

Taille de mon entreprise

puis

JE VALIDE MES CHOIX

# Merci de votre attention.

**Personne de contact:**

**Philippe SCHOLTEN**

Sustainability Advisor

M: [philippe.scholten@cc.lu](mailto:philippe.scholten@cc.lu)

T: (+352) 42 39 39 - 450

# HOUSE OF **SUSTAINABILITY**

powered by the Luxembourg Chamber of Commerce



House of Sustainability



[sustainability@cc.lu](mailto:sustainability@cc.lu)



[www.sustainability.lu](http://www.sustainability.lu)